

# ECOFI ANNUEL

## Obligations et autres titres de créances libellés en euros

### Indicateurs clés (au 31/12/2021)<sup>1</sup>

Sensibilité taux	+0.06	<b>2</b>	Exposition devises (%)	+0.00	<b>0</b>
Sensibilité crédit	+0.06	<b>2,66</b>	Notation moyenne		<b>BBB-</b>
Volatilité OPC (%) <sup>*</sup>	-0.00	<b>0,8</b>	SCR OPC (%) <sup>2</sup>	-3.03	<b>12,05</b>
Volatilité indice (%) <sup>*</sup>	-0.00	<b>0</b>	Nombre de lignes	-3	<b>55</b>
Ratio de Sharpe	+0.04	<b>1,6</b>	Note ESG (/10)	+0.26	<b>7,04</b>

\* 52 Semaines.

### Reporting mensuel - Décembre 2021

Actif net (en millions)	<b>196,62</b> EUR
Valeur liquidative	<b>209,31</b> EUR
Performance mois	<b>+0,35%</b>
Performance YTD	<b>+0,80%</b>

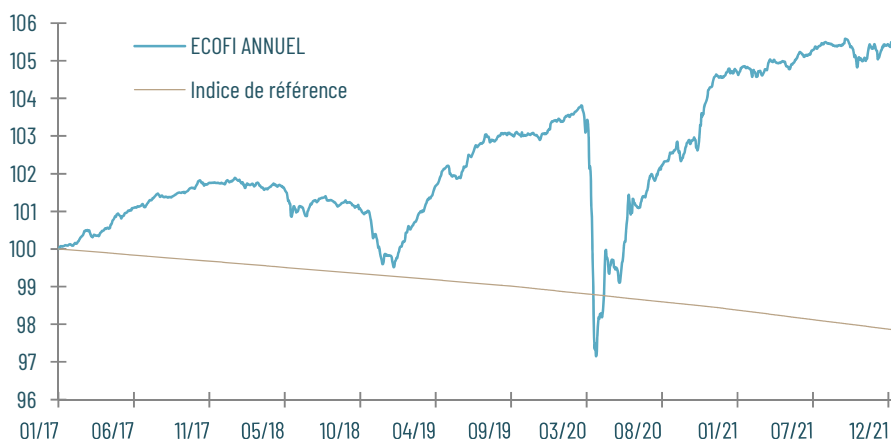
MORNINGSTAR®



### Profil de performance (Source : Ecofi / Bloomberg)

#### ► Evolution de la valeur liquidative

Période de référence du 02/01/2017 à la date de reporting.  
Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont notamment pas constantes dans le temps.



#### ► Performances glissantes

en %		1 mois	3 mois	6 mois	1 an	3 ans	5 ans
ECOFI ANNUEL	Performance	0,35	0,09	0,29	0,80	5,66	5,47
	Volatilité				0,80	2,89	2,30
Indice de référence	Performance	- 0,05	- 0,15	- 0,29	- 0,57	- 1,44	- 2,15
	Volatilité				0,00	0,01	0,01
Ecart/indice		0,40	0,24	0,58	1,37	7,09	7,62

#### ► Performances calendaires

en %		YTD	2020	2019	2018	2017
ECOFI ANNUEL	Performance	0,80	1,18	3,59	- 1,89	1,74
	Volatilité		4,88	0,83	0,99	0,44
Indice de référence	Performance	- 0,57	- 0,47	- 0,40	- 0,37	- 0,36
	Volatilité		0,00	0,01	0,00	0,00
Ecart/indice		1,37	1,66	3,99	- 1,52	2,10



**David Jourdan**

Directeur de la Gestion Crédit

Suppléé par Morgan Saussine

### Objectif de gestion

FCP d'optimisation de la trésorerie à 1 an dont la diversification est obtenue au travers de titres de créances d'émetteurs publics ou privés couverts totalement ou en partie en sensibilité. Le fonds est spécialisé dans la mise en oeuvre de stratégies d'arbitrages sur supports obligataires en euro.

### Indicateur de risque (SRRI)

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible.

1 2 **3** 4 5 6 7

A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé.

Le souscripteur de ce fonds sera soumis aux risques de taux, crédit, de perte en capital, d'arbitrage et de liquidité et accessoirement risque actions et de change.



### Prix & Récompenses



#### European Funds Trophy 2021

Meilleure société de gestion française pour la 5ème fois - Catégorie « 26-40 fonds notés »



#### Trophée du meilleur service client 2021

Trophée Option Finance de l'Asset Management avec Funds

(1) Les indicateurs clés et leur variation sur un mois sont calculés à la date de valorisation du présent reporting. (2) Vous pouvez vous référer à la page relative à cet OPC sur notre site Internet afin de connaître le calcul des différentes composantes du SCR Marché ici affiché, étant rappelé que ce calcul est purement indicatif. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont notamment pas constantes dans le temps. L'OPCVM, objet du présent reporting, n'offre aucune garantie de rendement ou de performance et le capital n'est pas garanti. Avant d'investir, il est nécessaire de consulter le document d'information clé pour l'investisseur (DICI) de l'OPCVM. Voir verso pour l'avertissement complet relatif à cet OPCVM.

## Commentaire de gestion

- ▶ En raison d'indicateurs d'inflation plus élevés qu'anticipé, les Banques Centrales adoptent des politiques monétaires plus restrictives en dépit d'un contexte sanitaire qui se dégrade. La FED accélère le "tapering" et envisage plusieurs hausses de taux en 2022. La BCE arrêtera le PEPP dès mars prochain et la hausse de l'APP devrait se réduire d'ici fin 2022 tandis que la BOE entame son cycle de hausse des taux. Ce volontarisme des Banques centrales n'a provoqué que de légères tensions sur les taux d'intérêt ; il est salué par les actifs risqués, les investisseurs appréciant cette gestion proactive. Les marges de crédit se sont contractées mais ce mouvement n'a pas permis de compenser celui de la hausse des taux souverains.
- ▶ L'année 2021 n'aura pas été un grand cru sur le plan des performances absolues des obligations privées : seul le segment à haut-rendement finit dans le vert. Nos anticipations reposent sur l'hypothèse selon laquelle la pandémie est progressivement maîtrisée.
- ▶ En 2022, la croissance devrait rester solide et l'inflation relativement élevée. Pour autant, nous n'anticipons pas une augmentation marquée des taux et des marges de crédit.

## Portefeuille (Source : Ecofi)

### ▶ Principales lignes en portefeuille

BoA E3M 22/09/26	5,18%
ORANGE 5,25 29/12/49	4,67%
BBVA E3M 01/12/23	4,09%
BFCM EUAMD B10 29/12/49	3,91%
ALLIANZ 4,75 29/12/49	3,88%
AMADEUS IT E3M 18/03/22	3,51%
GENERALI 7,75 12/12/42	3,29%
EDF EURO12M 29/12/49	3,27%
UBISOFT ENTERTAINMENT 0,878 24/11/27	2,74%
BARCLAYS PLC E3M 12/05/26	2,60%

### ▶ Principaux mouvements sur le mois

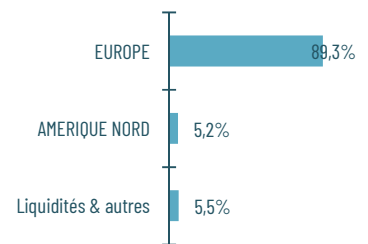
#### Achats / Renforcements

ORANGE 5,25 29/12/49  
CAIXA BANK 3,375 15/03/27  
ITALY GOVT 1,2 01/04/22  
KBC BANK 1,875 11/03/27

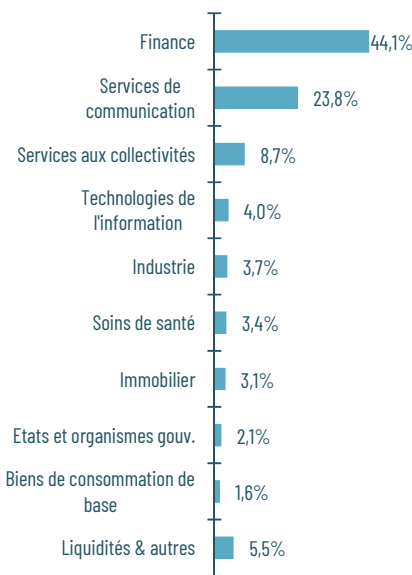
#### Ventes / Allègements

ROMANIA 1,75 13/07/30  
LAGARDERE 2,125 16/10/26  
UNICREDIT 4,375 03/01/27  
SECHE ENVIRONNEMENT 2,25 15/11/28

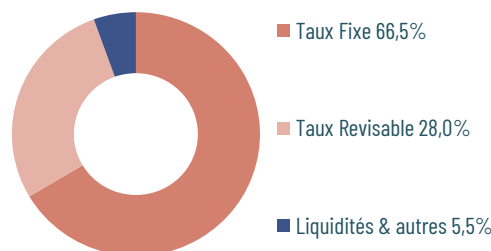
### ▶ Répartition géographique



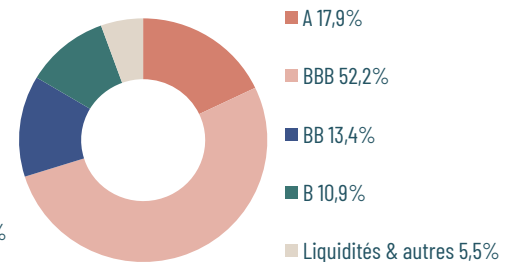
### ▶ Répartition sectorielle



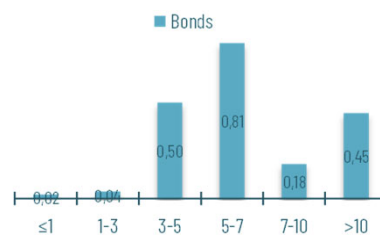
### ▶ Allocation d'actifs



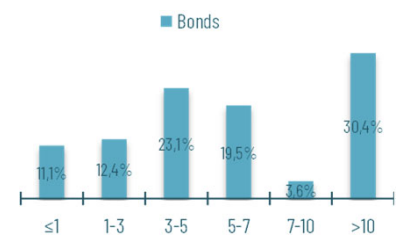
### ▶ Répartition par notation (émetteurs)



### ▶ Sensibilité par maturité (en années)



### ▶ Répartition par maturité (%)



## Caractéristiques

**Code ISIN** : FR0007462833  
**Code Bloomberg** : ECOANNU FP Equity  
**Type de part** : Capitalisation  
**Forme juridique** : FCP de droit français  
**Classification / Stratégie** : Obligations et autres titres de créances libellés en euros  
**Dépositaire** : CACEIS BANK  
**Devise de la part** : EUR  
**Valorisation** : Quotidienne  
**Date de création** : 15/11/1990  
**Eligible PEA-PME** : Non  
**Eligible PEA** : Non

**UCITS** : Oui  
**Règlement/Livraison** : J+1  
**Délai de notification** : J avant 11h30  
**Indicateur de référence** : ESTR OIS, EONIA OIS AVANT LE 11/12/20  
**Durée de placement recommandée** : 1 an  
**Frais de gestion directs maximum** : 0,45 % de l'actif net  
**Commission de surperformance** : Néant  
**Commission de souscription acquise** : Néant  
**Commission de souscription non acquise** : Néant  
**Commission de rachat acquise** : Néant  
**Commission de rachat non acquise** : Néant

## Nous contacter

Retrouvez nos analyses de marché sur notre site [www.ecofi.fr](http://www.ecofi.fr)

et sur :



+33 (0) 1 44 88 39 24

@contact@ecofi.fr

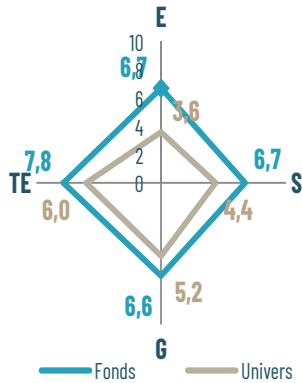


**Avertissement** : Le présent document ne constitue ni une offre, ni une recommandation personnalisée ou une sollicitation en vue de la souscription ou du rachat de parts du FCP et n'a pas de valeur contractuelle. Ce présent document vise principalement les clients professionnels au sens du Code monétaire et financier. Il n'est pas destiné à être remis à des clients ne possédant pas l'expérience, les connaissances et la compétence nécessaires pour prendre leurs propres décisions d'investissement et évaluer correctement les risques encourus. Les instruments financiers à l'actif de cet OPCVM peuvent connaître les évolutions et aléas des marchés. Les performances passées ne constituent pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne sont notamment pas constantes dans le temps. Les données de performances présentées ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus (le cas échéant) lors de l'émission et du rachat des parts ou actions et ne tiennent pas compte des frais fiscaux imposés par le pays de résidence de l'investisseur. La catégorie de risque, donnée par l'indicateur synthétique de rendement/risque, associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. Tout détenteur du présent document est invité à se rapprocher de son conseiller habituel pour mesurer les risques liés à l'OPCVM qui y est décrit. Le souscripteur reconnaît avoir reçu le prospectus et le document d'information clé pour l'investisseur (DICI) visés par l'AMF préalablement à son investissement.

Note ESG du fonds (/10)	7,04
Note ESG de l'univers (/10)	4,87

Univers Monde : environ 5000 émetteurs

Note ESG du fonds et de l'indice par domaine (/10)



Note ESG : la note du domaine ESG varie de 0 à 10

Domaines ESG et pondérations

E : Environnement (23,33%)  
 S : Social (23,33%)  
 G : Gouvernance (23,33%)  
 TE : « Touche Ecofi » (30%)  
 La « Touche Ecofi » regroupe 4 critères ESG représentatifs des valeurs portées par Ecofi (cf. tableau supra.)

Processus ISR

Pour les entreprises : le processus ISR d'Ecofi repose sur les 3 principes suivants :

1. Exclusion des paradis fiscaux et exclusions sectorielles : Ecofi exclut de ses investissements les émetteurs dont le siège social est enregistré dans un paradis fiscal et les entreprises impliquées dans la production d'armes controversées, les jeux d'argent, la production de tabac, l'extraction de charbon et la production d'énergie liée au charbon.
  2. Sélection des émetteurs au regard de leur performance ESG : l'évaluation de la performance ESG repose sur la notation de Vigeo Eiris d'après une approche « best in universe ». L'impact réel des politiques ESG est privilégié en surpondérant les critères de résultats. Les émetteurs sont repartis en déciles selon la note attribuée.
  3. Gestion des émetteurs controversés : le processus ISR exclut les sociétés impliquées dans des controverses ESG, incidents dont la gravité est évaluée sur une échelle de 1 (faible) à 5 (fort).
- Pour les Etats, Ecofi exclut de l'ensemble de ses investissements les Etats désignés comme des paradis fiscaux. Le processus repose sur la sélection des émetteurs au regard de leur performance ESG et la gestion des émetteurs controversés (exclusion des Etats ne faisant pas preuve d'un cadre législatif et social suffisant au développement de la démocratie).

Pour en savoir plus, le code de transparence est disponible sur le site : [www.ecofi.fr/fr/nos-expertises-gestion-engagee/isr](http://www.ecofi.fr/fr/nos-expertises-gestion-engagee/isr)

Liste des 5 principales entreprises en portefeuille

Emetteurs	Secteurs	Note ESG globale	Decile	E	S	G	TE	Niveau max. de controverse	Poids OPC
ALLIANZ	Finance	7.2	1	8,7	7,3	6,4	6,5	3	6,35%
BoA	Finance	5.6	3	5,5	4,2	4,4	7,6	3	5,18%
ORANGE	Services de communication	8.5	1	8,0	8,7	7,6	9,5	3	4,67%
GENERALI	Finance	7.3	1	7,7	7,3	7,4	7,1	3	4,41%
SANTANDER	Finance	7.2	1	8,2	6,1	7,3	7,3	3	4,12%

Actualité ISR

Ecofi renforce son engagement pour le climat

Depuis le 1 janvier 2022, le processus ISR d'Ecofi exclut les sociétés impliquées dans l'extraction de 6 catégories d'énergies fossiles non conventionnelles : sables bitumineux / schiste argileux, forage en Arctique, offshore très profond, méthane de houille / gaz de houille, hydrates de méthane, pétrole / gaz par fracturation hydraulique. Ecofi exclut les sociétés impliquées dès le premier euro de chiffre d'affaires.

Concernant les énergies fossiles conventionnelles, Ecofi a renforcé sa politique d'exclusion des sociétés impliquées dans l'extraction de charbon et la production d'énergie liée au charbon. Ecofi exclut les sociétés réalisant plus de 5 % de leur chiffre d'affaires dans ce secteur.

De plus, Ecofi exclut les sociétés pétrolières, impliquées dans l'extraction, le raffinage et la production d'énergie liée au pétrole. Ecofi exclut les sociétés réalisant plus de 50 % de leur chiffre d'affaires dans ce secteur.

Enfin, depuis le 1 janvier 2022, l'intensité carbone de tous nos fonds ouverts doit être systématiquement inférieure à celle de l'univers : le calcul de l'intensité carbone intègre désormais les émissions scope 3.

**Repère**

L'investissement socialement responsable (ISR) est un placement qui vise à concilier performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises et les entités publiques qui contribuent au développement durable quel que soit leur secteur d'activité. En influençant la gouvernance et le comportement des acteurs, l'ISR favorise une économie responsable.

**Définition de l'AFG FIR.**

Exemples de critères ESG et critères surpondérés de la Touche Ecofi

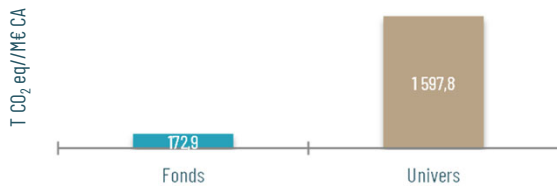
CRITERES ENVIRONNEMENTAUX	CRITERES SOCIAUX	CRITERES GOUVERNANCE	TOUCHE ECOFI
<ul style="list-style-type: none"> <li>Prévention et contrôle des pollutions</li> <li>Système de management environnemental</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Santé et sécurité des collaborateurs</li> <li>Respect des droits syndicaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Indépendance et diversité du Conseil d'administration</li> <li>Prévention de la corruption</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Equilibre des pouvoirs</li> <li>Egalité hommes-femmes et non-discrimination</li> <li>Relations responsables avec les clients et fournisseurs</li> <li>Rejet des paradis fiscaux</li> </ul>

Les indicateurs d'impact ESG évaluent a posteriori les impacts des entreprises détenues en portefeuille sur leur environnement et leurs parties prenantes, à hauteur de l'investissement réalisé, et sont comparés à un ensemble équilibré de valeurs mondiales.

**Principes et méthodologies de calcul des indicateurs d'impact ESG**

**► Emissions de Gaz à Effet de Serre**

**► Intensité carbone**



Unité : t CO<sub>2</sub>eq / M€ CA

Taux de couverture (Fonds / Univers) : 94% / 94%

**► Empreinte carbone du portefeuille :**

Non pertinent en l'absence d'action cotée

Les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) générées par les entreprises détenues en portefeuille sont exprimées en tonne équivalent CO<sub>2</sub> (t CO<sub>2</sub>eq).

- Scope 1 : émissions directes des entreprises issues de leurs activités de production (exemple : combustion de carburant sur les sites de l'entreprise).
- Scope 2 : émissions indirectes des entreprises provenant des fournisseurs directs d'énergie (exemple : consommation d'électricité ou de chaleur).
- Scope 3 : autres émissions indirectes liées à la chaîne de production des biens et services en amont (fournisseurs) et à l'utilisation des biens et services en aval (clients).

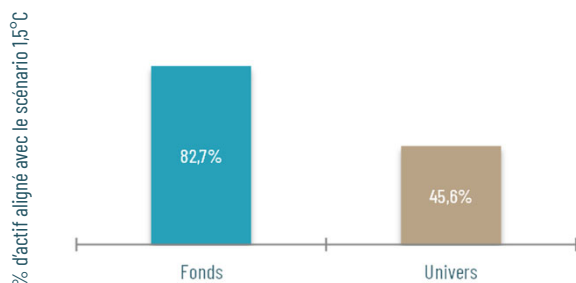
L'intensité carbone est calculée en divisant les émissions annuelles de GES des entreprises par leur chiffre d'affaires, pondérée par le poids de chaque entreprise au sein du portefeuille.

Le calcul de l'intensité carbone du portefeuille ne prend pas en compte les titres d'états, les émissions solidaires et les green bonds.

L'empreinte carbone absolue mesure les émissions annuelles de GES (Scope 1, 2, 3) des entreprises détenues par le portefeuille rapportées à la part de capital détenue dans ces entreprises. Elle est calculée uniquement pour les actions. Le calcul ne prend pas en compte les titres d'états et les émissions solidaires.

Sources : Bloomberg, ISS ESG, Ecofi.

**► Alignement avec le scénario 1,5°C**



Taux de couverture (Fonds / Univers) : 94% / 91%

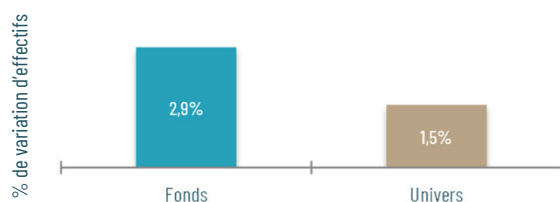
L'indicateur calcule le pourcentage d'actif investi considéré comme aligné avec le scénario climatique 1,5° SDS (Sustainable Development Scenario) de l'Agence Internationale de l'Énergie. Le calcul pour évaluer l'alignement des émetteurs avec le scénario SDS est fondé sur la différence entre :

- les émissions annuelles d'une société d'ici à 2050, estimées sur la base des émissions passées, l'adhésion à la Science Based Target initiative et la qualité de la stratégie climatique
- le budget carbone alloué à la même société pour le scénario SDS, estimé sur la base du budget sectoriel prévu par l'Agence Internationale de l'Énergie et recalculé en fonction de la part de marché de la société dans le secteur.

Le calcul ne prend pas en compte les titres d'états, les émissions solidaires.

Sources : ISS ESG, Ecofi.

**► Variation d'effectifs**



Taux de couverture (Fonds / Univers) : 94% / 93%

La création d'emplois, génératrice de valeur économique et sociale, est un enjeu majeur.

La variation d'emplois au sein de chaque entreprise est appréciée en faisant la différence entre les effectifs de l'année N et les effectifs de l'année N-1.

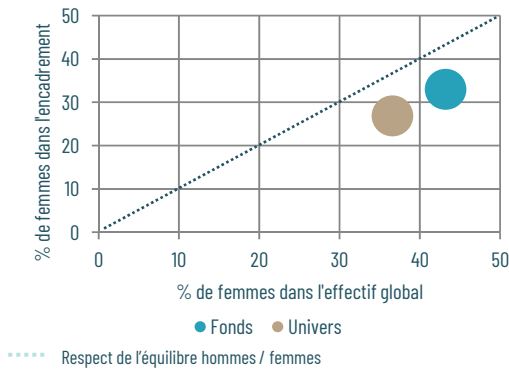
Les variations supérieures de +/- 20% sont exclues afin de limiter l'impact des changements de périmètre (acquisitions et cessions).

Le résultat à l'échelle du portefeuille est obtenu en pondérant les résultats individuels par le poids de chaque entreprise au sein du portefeuille.

Le calcul ne prend pas en compte les titres d'états, les émissions solidaires.

Sources : Vigeo Eiris, Ecofi.

► Représentativité des femmes aux postes d'encadrement



Taux de couverture (Fonds / Univers) : 78% / 56%

La représentativité des femmes à des postes d'encadrement, au-delà du principe de diversité et d'égalité des chances, permet aux entreprises de profiter pleinement de tous leurs talents.

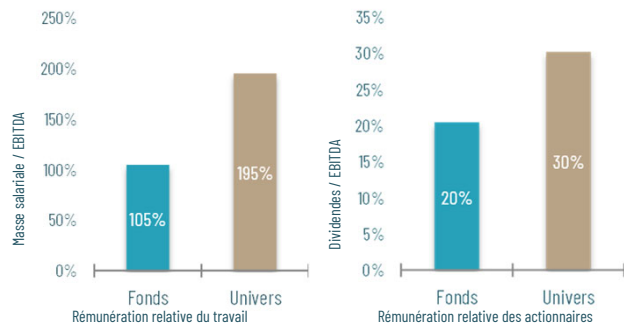
Nous comparons la moyenne de femmes dans l'encadrement en année N avec le pourcentage de femmes dans les effectifs globaux en année N des entreprises en portefeuille, pondérée par le poids de chaque entreprise au sein du portefeuille.

Le respect de l'équilibre hommes/femmes correspond à une part de femmes équivalente dans l'effectif global et dans l'effectif cadre.

Le calcul ne prend pas en compte les titres d'états et les émissions solidaires.

Sources : Vigeo Eiris, Ecofi.

► Partage de la valeur économique



Taux de couverture (Fonds / Univers) : 80% / 64%

Afin d'observer le partage de la valeur économique avec les actionnaires et avec les salariés, nous observons les dividendes versés aux actionnaires et la masse salariale, rapportés à un indicateur de rentabilité (EBITDA).

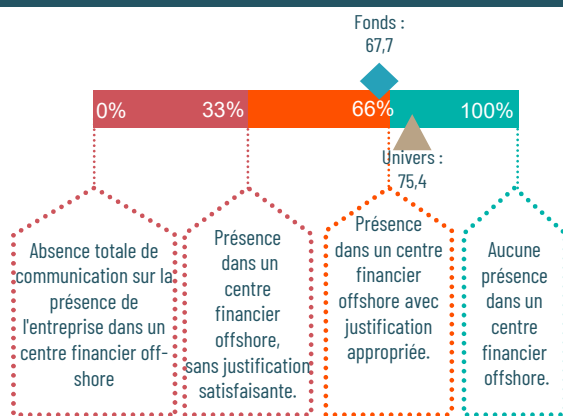
La rémunération relative du travail est la moyenne des coûts salariaux en année N des émetteurs rapportée à leur EBITDA. La rémunération relative des actionnaires est la moyenne des dividendes versés en année N par les émetteurs rapportée à leur EBITDA.

Chaque indicateur est pondéré par le poids de chaque entreprise dans le portefeuille.

Le calcul ne prend pas en compte les titres d'états et les émissions solidaires.

Sources : Thomson Reuters, Ecofi.

► Responsabilité fiscale



Taux de couverture (Fonds / Univers) : 94% / 81%

A l'heure où les Etats sont préoccupés par la réduction de leur déficit budgétaire, l'évasion fiscale et le blanchiment de capitaux, l'objectif est de favoriser les entreprises qui ne sont pas présentes (siège social, opérations ou comptes bancaires) dans les paradis fiscaux (ou centres financiers offshore) ou celles qui peuvent justifier de cette présence par des raisons économiques.

Vigeo-Eiris évalue la présence des émetteurs et la justification de présence dans les centres financiers offshore selon une échelle à quatre niveaux et leur attribue une note de 0 à 100.

Chaque résultat est pondéré par le poids de chaque entreprise dans le portefeuille.

Le calcul ne prend pas en compte les titres d'états et les émissions solidaires.

Sources : Vigeo-Eiris, Ecofi.

**Avertissement :** Le présent document ne constitue ni une offre, ni une recommandation personnalisée ou une sollicitation en vue de la souscription ou du rachat de parts du FCP et n'a pas de valeur contractuelle. Ce présent document vise principalement les clients professionnels au sens du Code monétaire et financier. Il n'est pas destiné à être remis à des clients ne possédant pas l'expérience, les connaissances et la compétence nécessaires pour prendre leurs propres décisions d'investissement et évaluer correctement les risques encourus. Les instruments financiers à l'actif de cet OPCVM peuvent connaître les évolutions et aléas des marchés. Les performances passées ne constituent pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne sont notamment pas constantes dans le temps. Les données de performances présentées ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus (le cas échéant) lors de l'émission et du rachat des parts ou actions et ne tiennent pas compte des frais fiscaux imposés par le pays de résidence de l'investisseur. La catégorie de risque, donnée par l'indicateur synthétique de rendement/risque, associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. Tout détenteur du présent document est invité à se rapprocher de son conseiller habituel pour mesurer les risques liés à l'OPCVM qui y est décrit. Le souscripteur reconnaît avoir reçu le prospectus et le document d'information clé pour l'investisseur (DICI) visés par l'AMF préalablement à son investissement.